ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

espaces naturels

Question écrite n° 3863

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation et le devenir du Fonds de gestion de l'espace rural. S'agissant du seul fonds à destination du monde rural prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, celui-ci doit disposer de ressources stables afin d'inscrire son action dans la durée. De nombreux agriculteurs sont inquiets quant à une absence éventuelle de dotation du FGER pour 1998. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le fonds de gestion de l'espace rural créé en 1995 a pour objet de soutenir les actions concourant à l'entretien et à la réhabilitation d'espaces agricoles en voie d'abandon, d'éléments naturels du paysage et d'espaces où l'insuffisance d'entretien est de nature à aggraver les risques naturels. Sa gestion est très largement déconcentrée dans la mesure où la mise en oeuvre des actions s'effectue dans le cadre des orientations définies à l'échelon départemental par la commission départementale de gestion de l'espace (CODEGE) regroupant en son sein, outre l'administration, des représentants du département des communes concernées ainsi que la profession agricole et les partenaires des milieux économiques et associatif. Du bilan effectué sur trois années de fonctionnement, il s'avère que la majorité des actions réalisées concernent la restauration du paysage et la réhabilitation des espaces ruraux. Ce type d'actions fait l'objet d'une demande sociale croissante qui peut être satisfaite par ce fonds, seul dispositif à rémunérer des actions échappant de plus en plus à la sphère d'influence des activités agricoles tout en ne relevant pas d'une activité marchande ou productive déterminée. Ainsi, compte tenu de son rôle spécifique et de son intérêt pour la société rurale, ce fonds a été doté de 140 MF dans le projet de loi de finances pour 1998, ce qui devrait permettre de soutenir la dynamique créée depuis sa mise en place. Le Gouvernement réfléchit actuellement aux modalités de consolidation, de développement et d'utilisation de ce fonds, dont il mesure tout l'intérêt et l'importance en termes de préservation de la qualité de l'espace rural.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Dupont
Circonscription : Corrèze (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3863
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3121

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE3863

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4469